

Sécurité de la vieillesse

L'article 7 de la même loi stipule que, pour chaque entente, la province doit, sous réserve de l'article 3, spécifier l'âge minimum du bénéficiaire et toutes les autres conditions d'admissibilité établies dans la loi provinciale. J'aimerais souligner le mérite du gouvernement de Colombie-Britannique pour sa politique à cet égard. Il a fixé l'âge minimum des bénéficiaires à moins de 65 ans. Il me semble qu'en abrogeant la loi sur l'assistance-vieillesse, nous annulerons peut-être la disposition qui permet aux provinces de verser des pensions à des personnes âgées de moins de 65 ans et d'en partager le coût avec le gouvernement fédéral.

J'espère que cette question sera discutée en comité de sorte que je recevrai l'assurance que l'abrogation de la loi sur l'assistance-vieillesse n'aura aucun effet malheureux. Je suis plus rassuré lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me dit que l'annulation de cette loi ne fera de tort à personne que lorsque je lis les communiqués de presse du gouvernement fédéral.

Je termine, car d'autres députés veulent prendre la parole. Comme les autres qui m'ont précédé, j'accorderai mon appui à ce bill parce qu'il permettra d'aider 80,000 personnes nécessiteuses. Je crois que tous les députés sont en mesure de constater les lacunes du bill. Une nouvelle élaboration du bill semblerait s'imposer. Nous appuierons le bill dès maintenant dans l'espoir qu'il nous reviendra du comité dans un meilleur état.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat. Je partage l'avis de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, avis que partage également le ministre, je le sais, selon lequel cette question devrait être renvoyée aujourd'hui au comité permanent pertinent, pour qu'il puisse s'en occuper le plus rapidement possible.

J'ai écouté avec grand intérêt, si je puis dire, les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Bien franchement, cela m'a un peu peiné qu'on l'ait accablé de questions, particulièrement dans le contexte du présent projet de loi, vu qu'il était le seul membre de son parti présent à la Chambre. J'ai trouvé cela particulièrement injuste car la plupart de ceux qui se sont attaqués à lui savent pertinemment qu'il vaut à lui seul les cinq autres mis ensemble, pour ce qui est de la question des pensions et de son rôle à la Chambre en général. Cela ne justifie pas la conduite de ceux qui ont décidé de s'en prendre à lui et à son parti parce qu'il était le seul ici; ça leur apprendra.

A ce qu'il me semble, le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est fait la réputation au Canada d'être l'un des apôtres de la justice pour les personnes âgées et les économiquement faibles de notre société. C'est une réputation que, sans aucun doute, de nombreux députés voudraient avoir mérité à la fin de leur carrière politique. Nonobstant le fait que le député de Winnipeg-Nord-Centre touche la pension de sécurité de la vieillesse, il est l'un de nos plus jeunes parlementaires et est peut-être encore à mi-chemin de sa carrière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne fais que débiter.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je suis heureux d'entendre le député dire cela car je vais lui lire un poème que vous trouverez sans doute intéressant cet après-midi, et qui s'appliquera peut-être au député de Winnipeg-Nord-Centre un de ces jours mais certainement pas aujourd'hui. A man isn't old when his hair turns grey;
Nor yet is he old when his teeth decay;

[M. McKinnon.]

But he's heading fast for his last long sleep

When his mind makes appointments that his body can't keep.

Je ne sais pas quel vers du poème on pourrait appliquer au député de Winnipeg-Nord-Centre, mais cet homme n'a assurément jamais cessé de se distinguer à la Chambre. Je crois qu'il s'est battu plus farouchement que quiconque pour la cause des retraités et des pensionnés de toutes catégories. Je suis heureux de savoir qu'il a eu l'occasion de lire la documentation publiée par le parti conservateur progressiste au cours de la dernière campagne électorale car ces pages contenaient une promesse d'engagement qui dépasse de beaucoup ce projet de loi en particulier. Je suis aussi heureux de savoir qu'il s'est prononcé en faveur de progrès en matière de la loi sur les pensions.

Nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, pour que le Parlement débâte les projets de loi dont il est saisi. Celui-ci n'est pas satisfaisant pour un grand nombre de Canadiens. Car il est injuste, comme l'ont fait observer de nombreux députés, à l'égard du fort groupe de Canadiens qui, à cause de leur aptitude à se tailler une place dans la population active, se trouvent peut-être en plus mauvaise posture que les autres. Quoi qu'il en soit, telle est la position du gouvernement en matière de sécurité de la vieillesse à l'heure actuelle. Je ne vois pas comment juger de l'engagement du gouvernement sinon en examinant la mesure législative dont nous sommes saisis actuellement. Et si c'est là la mesure dans laquelle le gouvernement s'engage, et ce l'est je pense, c'est insuffisant à mes yeux.

• (1530)

Même si nous avons l'intention d'appuyer le bill pour la même raison que le député de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire parce que c'est un pas en avant, si faible soit-il, nous ne saurions le faire sans soulever certaines questions—ce serait malhonnête de notre part, de dire simplement, oui, nous appuyons le bill—au sujet des Canadiens qui ne se trouvent pas englobés dans le bill, par exemple les femmes célibataires, les veuves, les veufs, les hommes célibataires et les divorcés. Je sais que des problèmes d'ordre fédéral-provincial se posent. Selon le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), l'application des dispositions de cette mesure législative à l'intention des Canadiens des catégories mentionnées n'est pas pour demain, si jamais nous l'obtenons.

Le gouvernement libéral a l'habitude de faire étalage de ses projets quatre ans à l'avance. J'ignore pour quelle raison, mais en ce vendredi après-midi, je ne saurais me permettre d'être cynique, et le fait est que le bill à l'étude n'est digne de notre appui que pour ce qu'il nous donne. Il ne faudrait pas le prendre pour ce qu'il n'est pas si des élections devenaient nécessaires, nous pourrions peut-être traiter des catégories de Canadiens qui en sont exclus.

L'autre aspect de la question examiné par le député de Winnipeg-Nord-Centre dans son étude d'une certaine documentation, faite pour notre gouverne, et j'en suis heureux, c'est que le 8 juillet 1974, le parti libéral s'engageait seulement en ce qui concerne les personnes mariées. Et c'est vrai. Ce qui m'inquiète au sujet de la mesure actuelle, ce n'est pas tellement la façon d'y envisager la question de parenté—car je suis sûr que le comité saura démêler les choses au besoin—mais surtout le fait que l'on fait passer cela avant une certaine catégorie de gens qui, compte tenu de la conjoncture actuelle, auraient besoin d'une sauvegarde, si restreinte soit-elle, dans le cadre du bill à l'étude. Je songe ici aux gens mariés qui comptent sur cela pour vivre.